

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2023)

Adopté

N° AS41

AMENDEMENT

présenté par
M. Simion, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, après le mot :

« sentinelles »,

insérer le mot :

« agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.